

Un Conseiller en prévention de niveau 2 (H/F/X)-CDI – temps plein

Conditions d'accès à l'emploi

Nous vous offrons :

- ◊ Un travail varié, qui a du sens, au service des citoyens
- ◊ Des chèques-repas (7,15€)
- ◊ Assurance hospitalisation
- ◊ Prise en compte de l'ancienneté (totalité secteur public/15 ans secteur privé si utile à la fonction)
- ◊ Un pécule de vacances
- ◊ 2d pilier de pension
- ◊ Une allocation de fin d'année
- ◊ Le régime de congé secteur public

Salaires :

Une simulation peut être sollicitée : service.rh@dinant.be

Missions

Afin de renforcer notre SIPP, nous engageons en conseiller en prévention de niveau II dont les missions sont les suivantes :

- ❑ La réalisation de l'ensemble des missions de Conseiller en Prévention telles que définies dans le code du bien-être au travail. Il s'agit notamment (liste non exhaustive) :
 - d'élaborer des programmes de prévention : les concevoir, les mettre en œuvre et les superviser pour garantir un environnement de travail sûr et conforme aux normes et réglementations ;
 - de conseiller/assister la direction, la ligne hiérarchique et les travailleurs en matière de prévention des risques au travail, de sécurité, de santé, d'ergonomie, de bien-être au travail... ;
 - d'analyser les risques de manière dynamique
 - de former et sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques de sécurité et aux procédures d'urgence ;
 - de suivre (les évolutions de) la législation ;
 - de gérer les incidents liés à la sécurité ;
 - d'élaborer, rédiger et faire appliquer le plan global de prévention et le plan annuel d'actions ;
 - de travailler en étroite collaboration avec les équipes pour intégrer des pratiques de sécurité efficaces dans les différentes étapes d'un projet ou pour les commandes d'équipement ;
 - d'accueillir les nouveaux travailleurs pour assurer une intégration en toute sécurité ;
 - de gérer les contacts avec le SEPP et ce y compris la supervision des examens médicaux ;
 - de participer aux réunions du CPPT.
- ❑ La gestion des problématiques liées à la sécurité tant de l'administration que du patrimoine immobilier de celle-ci. Il s'agit notamment (liste non exhaustive) :
 - d'analyser les instructions de sécurité en vue d'une amélioration continue de celles-ci ;
 - de gérer le bâtiment et s'assurer de la conformité de ses installations et de ses équipements ;
 - d'assurer le contrôle régulier des équipements (échelles, nacelle, grappin...);
 - de contribuer à la rédaction d'une série de procédures et d'instructions : plan d'urgence, plan de prévention incendie, utilisation d'équipements, procédure d'évacuation... ;
 - de maintenir à jour l'inventaire amiante ;

Examens

Épreuve pratique (connaissances professionnelles)

Epreuve orale (motivations du candidat et comparaison de son profil avec les exigences générales inhérentes à sa fonction)

Pour pouvoir être déclarés lauréats, les candidats doivent obtenir 50% minimum à chaque épreuve et 60% à l'issue de l'ensemble des épreuves.

❑ **Générales :**

- Être belge ou citoyen de l'Union européenne
- Être de conduite irréprochable et jouir des droits civils et politiques
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- Être détenteur du Permis B
- Être dans les conditions « APE » au moment de l'entrée en fonction (inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé un jour)

❑ **Particulières (cumulatives):** dans le cas d'un diplôme étranger, il y a lieu de joindre l'équivalence de diplôme.

1/ **Soit Echelle D4**

Être titulaire d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) ou équivalent

OU

A la personne possédant un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur

OU

A la personne possédant un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon

Soit Echelle D7 : être titulaire d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur

Soit Echelle B1

être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (graduat)

2/ Avoir obtenu le certificat de formation complémentaire de niveau II conformément au Livre II, Titre 4 du Code du bien-être (Module multidisciplinaire de base de 120h minimum et module de spécialisation du second niveau de 280 heures minimum délivrés par un établissement agréé par le SPF/DG.HUT).

❑ **Atouts**

Avoir une expérience de conseiller en prévention de niveau 2

Modalités de recrutement

N'hésitez pas à envoyer votre candidature à la Ville de Dinant à l'attention de la Direction générale, par **courrier recommandé** à l'adresse Rue Grande n° 112 5500 DINANT **ou par mail** à l'adresse service.rh@dinant.be pour **le 26/07/2024** au plus tard, avec les références

« Recrutement SIPP »

Les documents suivants doivent obligatoirement être annexés à la candidature :

- ✓ Lettre de motivation et Curriculum vitae détaillé permettant d'attester de l'expérience requise ;
- ✓ Copie du diplôme requis
- ✓ Copie du certificat de formation complémentaire de niveau II
- ✓ Copie du permis de conduire de catégorie B
- ✓ Extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois à dater du 26/07/2024 ;

A défaut de tous ces documents, les candidatures seront déclarées irrecevables.

Informations complémentaires:

- ✓ Service RH : service.rh@dinant.be – 082/404.822